

Orientation Interprétation dramatique

Epreuves d'admission 2020

Dates des épreuves d'admission, sous réserve des directives sanitaires du conseil national de sécurité :

1er tour :

- groupe 1 : du lundi 24 août au mercredi 26 août 2020 de 9h à 17h
- groupe 2 : du jeudi 27 août au samedi 29 août 2020 de 9h à 17h

La délibération aura lieu le dernier jour du stage, c'est à dire soit le mercredi 26 août, soit le samedi 29 août 2020. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD.

2ème tour :

- le stage se déroulera du lundi 31 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020 (samedi 05 septembre compris) de 9h à 17h
- la présentation des travaux devant le jury se déroulera le jeudi 10 septembre et le vendredi 11 septembre 2020

La délibération aura lieu le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par mail excepté du samedi 11 juillet au dimanche 16 août 2020 inclus (fermeture du secrétariat étudiants) et sera attribué par ordre d'arrivée des dossiers administratifs papier au secrétariat.

Déroulement

Les candidats devront porter, durant tout le stage, une tenue adéquate pour des exercices (t-shirt, training, pantalon large et souple, ...) ainsi que des chaussures de type chaussons, baskets légères.

Les épreuves d'admission de l'orientation Interprétation dramatique sont organisées en deux tours sous la forme de 2 stages successifs et éliminatoires.

Le 1er tour se déroule sur 3 jours et est éliminatoire. Il permet de constituer un groupe homogène en sélectionnant les candidats qui semblent disposer du potentiel pour entamer des études dans une école supérieure des arts. **Le 2ème tour est un stage de 2 semaines et se termine par des auditions devant un jury constitué de professeurs d'interprétation de l'orientation.**

- Le questionnaire préparatoire : ce formulaire est spécifique à l'orientation Interprétation dramatique car le but est de permettre aux professeurs qui travaillent avec les candidats de les situer avant de les rencontrer. Ce questionnaire préparatoire est à remplir en ligne par le candidat et sera visible en ligne par les professeurs.
- **1er tour, durée de 3 jours :** on y abordera l'interprétation d'une scène dialoguée et d'un texte non dramatique (poème ou prose) ainsi que l'improvisation, par groupe d'environ quinze candidats sous la direction de trois professeurs, ceci afin de se rendre compte du niveau général des candidats. Aucun travail préalable n'est demandé.
- Les candidats seront informés s'ils sont retenus pour le 2ème tour des épreuves d'admission immédiatement après chaque présélection. La liste de l'ensemble de ces

candidats retenus sera communiquée sur le site IAD. En aucun cas, un candidat ne sera admis au 2ème tour s'il n'a pas participé au 1er tour des épreuves d'admission.

- **2ème tour de l'épreuve d'admission, durée 10 jours** : les candidats retenus pour le 2ème tour poursuivront les travaux entamés lors du 1er tour avec pour objectif la présentation de ceux-ci devant un jury composé de l'ensemble des professeurs de l'orientation. Le jury statuera sur l'admission ou non de l'étudiant après discussion avec les professeurs qui auront animé le stage et pu ainsi apprécier les compétences et la progression de ceux-ci dans le travail.

Les critères d'évaluation

Pour les deux étapes de la sélection, les critères d'évaluation sont l'évolution observée au cours du travail (potentiel de progression), la prise en charge et le sérieux avec lequel il est accompli (motivation), l'aptitude à comprendre les indications données et à les utiliser, la capacité à transmettre des émotions à un public ainsi que les aptitudes intellectuelles et physiques de chacun.

L'objectif des deux tours de sélection est d'évaluer les potentialités de chaque candidat à devenir un jour un comédien professionnel, metteur en scène ou, plus généralement, un artiste ou artisan de spectacle. Le fait que l'épreuve d'admission se déroule sous la forme d'un stage permet également à chaque candidat de vérifier s'il fait le bon choix en s'inscrivant à l'IAD.